

La concélébration de la messe pontificale du jeudi saint à Lyon, vestige des antiques concélébrations romaines

*Abbé Claude Barthe*¹

On affirme souvent comme une évidence que la concélébration qui a été introduite dans le rite romain en 1965, ne nécessitant nullement la présidence pontificale de l'évêque, réunissant des quantités parfois considérables de célébrants, et devenue un mode universel de célébrer, était l'antique manière habituelle de célébrer pour le pape et ses collaborateurs. Il n'en est rien. La concélébration romaine, qui s'est éteinte au XII^e siècle, était chose rare, en tout cas pour la période documentée, et éminemment hiérarchique : il s'agissait de l'assistance que prêtaient quelques cardinaux prêtres au pontife romain durant le sacrifice, lors des plus grandes fêtes. Il se trouve que cette concélébration antique a persisté le jeudi saint en certaines cathédrales de France dans l'Ancien Régime, et même jusqu'à la réforme de Paul VI dans celle de Lyon, ce qui permet de mieux l'appréhender et de mesurer l'abîme qui la sépare de la concélébration moderne.

Avant la réforme de Paul VI, le rite romain (dont faisait partie le romano-lyonnais) connaissait uniquement trois concélébrations eucharistiques : la concélébration du consécrateur principal et de l'évêque ou des évêques consacrés lors d'une consécration épiscopale ; la concélébration de l'évêque qui ordonne et des prêtres ordonnés lors d'une ordination sacerdotale ; et la concélébration de l'archevêque et de six prêtres qui l'assistaient lors de la messe pontificale du jeudi saint à Lyon, au cours de laquelle étaient consacrées les saintes huiles.² Cette dernière, qui a été en usage jusqu'en 1965, date à laquelle elle a été remplacée dans la primatiale de Lyon par celle du nouveau rituel de concélébration, avait la particularité d'être la seule de cette espèce à avoir survécu parmi les concélébrations semblables du jeudi saint de l'évêque et de quelques chanoines prêtres, qui avaient existé dans quelques cathédrales de France (Chartres, Blois, Sens, Paris, Lyon, Toul, Bourges et peut-être Reims) sous l'Ancien Régime.

La concélébration lyonnaise du jeudi saint était l'ultime et unique témoin des quelques concélébrations romaines du pape et de cardinaux prêtres, qui avaient lieu pour les plus

¹ Conférence prononcée au 13^{ème} colloque du CIEL, Rome 2024.

² Pierre Martin, « Une survivance de la concélébration dans l'Église occidentale : la messe pontificale lyonnaise du jeudi saint », *La Maison-Dieu* 35, 1953, pp. 72-74.

grandes fêtes jusqu'au XII^e ou au début XIII^e siècle. Elle témoigne aussi de l'existence d'une foule d'usages particuliers cultivés dans les cathédrales et collégiales.

1. La messe papale, modèle de la messe épiscopale romaine

Il importe de souligner que, dans l'aire de la liturgie romaine, la liturgie pontificale des évêques diocésains est historiquement calquée sur la liturgie solennelle du pape.

a. Le rituel des messes papales devenu modèle des messes épiscopales en Gaule

Avant même l'époque carolingienne, dans le monde franc et italien, les livres liturgiques circulaient entre évêchés et abbayes et, en terre gauloise, la liturgie romaine se mêlait déjà à la liturgie gallicane. Mais ce phénomène d'hybridation, déjà repérable dès le VII^e siècle, s'accrut considérablement sous Pépin le Bref et Charlemagne en devenant le fait du Palais.

Le moyen par lequel se réalisa la romanisation progressive de la liturgie fut de donner comme modèles, aux évêques et prêtres francs, les usages romains, par l'importation de copies de livres de la Cour pontificale. De cette romanisation, avec mélange d'apports locaux, témoignent les sacramentaires – livres liturgiques à l'usage du célébrant – de type grégorien et gélasien entre 750 et 850, dont notamment le célèbre *Sacramentaire grégorien*, envoyé par le pape Hadrien I^{er} à Charlemagne.

Outre les sacramentaires pour les textes, les vecteurs de cette hybridation ont été un certain nombre d'*Ordines romani* – livres qui décrivent les cérémonies –, dont la composition s'échelonne entre le VI^e et le XII^e siècle. Le spécialiste majeur en fut Mgr Michel Andrieu, professeur à la Faculté de Théologie catholique de l'Université de Strasbourg, qui a publié *Les Ordines romani du Haut Moyen Âge*³ : « Pour donner à un ecclésiastique franc une connaissance vraie de la messe romaine, il fallait donc lui procurer, en même temps qu'un sacramentaire romain, une description retraçant tous les détails rituels de la liturgie eucharistique, telle qu'on la célébrait dans les basiliques de Rome. A ce besoin répondit l'*Ordo romanus primus*⁴. »

Les *Ordines Romani* du Haut Moyen Âge sont « romains » parce qu'ils procèdent de ce qu'on appelle depuis Dom Mabillon, au XVII^e siècle, l'*Ordo I* (idem pour Michel

³. Louvain, *Spicilegium Sacrum Lovaniense*, 4 volumes parus de 1931 à 1961. Réimpression en 1971.

⁴. Michel Andrieu, *Les Ordines romani du Haut Moyen Âge*, t. 1, « Les textes », 1931, p. 468.

Andrieu). Cet *Ordo primus*, qui a quitté Rome vers 750 au plus tard pour les États de Pépin le Bref, où il a reçu des suppléments, décrit la messe du pape à Sainte-Marie-Majeure, le matin de Pâques. L'évêque franc qui avait à s'en inspirer devait interpréter si besoin (par exemple parce qu'il ne célébrait pas *versus populum* comme le pape dans les basiliques romaines).

b. Le cérémonial tridentin des évêques, décalque du cérémonial du pape

Cette imitation par l'évêque du pape est devenue principe. On le voit quand on considère l'histoire de la formation du *Cæremoniale Episcoporum* = tridentin de 1600 (Clément VIII), dont la dernière édition typique date de 1886. Il est en fait très inspiré du livre *Cérémonies des cardinaux et des évêques dans leurs diocèses*, que composa Paride de Grassi, cérémoniaire pontificale, en 1564, en s'inspirant du *Cæremoniale Sanctæ Romanæ Ecclesiæ*, de ses prédécesseurs Patrizi et Burckard, qu'on appelle « Cérémonial de Léon X ». Autrement dit, le cérémonial des évêques de 1600 est une adaptation à l'usage des évêques diocésains du cérémonial des messes papales.⁵

Pour le sujet qui nous occupe, on remarquera que les cérémonies pontificales de l'évêque diocésain, entouré de la couronne de son clergé, spécialement de son *sénat*, le chapitre de la cathédrale, imitent l'assistance liturgique que le clergé romain et spécialement le *sénat* du pape, le Sacré Collège des cardinaux prête au Souverain Pontife. Le sénat du pape et le sénat de l'évêque diocésain sont divisés en plusieurs ordres. Le Sacré-Collège comprend trois ordres : les cardinaux diaques, titulaires d'une diaconie romaine, les cardinaux prêtres, titulaires d'une paroisse romaine, et les cardinaux évêques, chacun à la tête d'un diocèse suburbicain (autour de Rome). Semblablement, le chapitre de la cathédrale comprend normalement quatre ordres : les chanoines sous-diaques, les chanoines diaques, les chanoines prêtres et les dignités. Cette division donnant lieu à des distinctions liturgiques correspondantes : lors des chapelles papales les plus solennelles, les cardinaux se parent des ornements de leur ordre, pluvial pour les cardinaux évêques, chasuble pour les cardinaux prêtres, dalmatique pour les cardinaux diaques ; de même, lors des cérémonies pontificales de l'évêque diocésain, ses chanoines se parent des ornements de leur ordre, pluvial pour les

⁵. Le *Cæremoniale Episcoporum* est accessible en latin-français dans *Le Cérémonial des Evêques*, Institut du Christ-Roi/Hora Decima, 2006, et le Cérémonial papal « de Léon X » dans : Pierre Joseph Rinaldi-Bucci, *Cæremoniale missæ quæ a Summo Pontifice Ecclesiæ Universalis ritu solemniter celebratur*, Ratisbonne, 1889. Il existe une description en italien : [RERUM LITURGICARUM: \(5\) La Messa Pontificale. Tipologie - Caratteristiche - Peculiarità. \(Messa Pontificale dei Papa a San Pietro\)](#).

dignitaires, chasuble pour les prêtres, dalmatique pour les diacres, tunique pour les sous-diacres. Les uns et les autres demeurant dans leurs stalles ou bien intervenaient au trône du pontife.

De sorte que le support de la concélébration de chanoines prêtres avec l'évêque ou de cardinaux prêtres avec le pape est cette *célébration pontificale assistée* qui est celle de la messe pontificale du pape ou de l'évêque assisté de ses clercs parés (en France, on disait induts (d'*indutum*, le vêtement qui revêt, les *induti*, les revêtus). À la limite, on pourrait défendre que la messe pontificale traditionnelle du pape et de l'évêque diocésain qu'assistaient, selon leurs ordres respectifs, leurs clercs principaux revêtus des ornements de ces ordres, était en fait la forme de *concélébration* du rite romain, rite plus monarchique et plus hiérarchique que les rites orientaux dans la mesure où il met en scène le pape ou son imitateur, l'évêque dans sa cathédrale.

2. La concélébration de la messe pontificale du jeudi saint à Lyon

Pour connaître les rites de la messe pontificale telle qu'elle a été célébrée à Lyon jusqu'à la réforme de Paul VI, on ne dispose pas de cérémonial des évêques propre à l'archidiocèse de Lyon. En revanche, le missel romano-lyonnais, dont la dernière édition typique date de 1956, sous le cardinal Gerlier, contient un *Ritus servandus in celebratione missæ* qui a la particularité de contenir un très complet *Ritus in missa pontificalis servandus*. Ce *ritus servandus* reprend celui contenu dans l'édition de 1904, pour le cardinal Coullié, qui est celui du *Proprium Lugdunense*, approuvé par Pie IX pour le cardinal de Bonald en 1866.⁶

Il semble que les chanoines de Lyon, au XIX^e siècle, aient résisté avec beaucoup plus de vigueur que ceux des autres chapitres cathédraux de France pour maintenir leurs anciens usages, dans un climat où le clergé de Lyon redécouvre face à Paris qu'il est la capitale des Gaules.⁷ Contrairement, d'ailleurs, à ce que l'on dit souvent, les livres néo-gallicans adoptés au XVIII^e siècle, qui étaient des missels et des bréviaires, s'ils modifiaient pour une part le calendrier et un certain nombre de textes des messes du temporel et du sanctoral, n'affectaient en principe nullement les usages pontificaux. Il faudra attendre l'adoption des livres romains

⁶. *Missale Romano-Lugdunense, sive missale Romanum in quo ritus Lugdunenses ultimi tridui ante Pascha, ordinis missae et vigiliae Pentecostes auctoritate Sanctae Sedis Apostolicae iisdem ritibus romanis proprio loco substituantur*, 1866.

⁷. Des échos de cette bataille liturgique sont dans *Défense de la liturgie de Lyon. Réponse à M. de Conny par M. l'abbé C.*, J. B. Pélagaud et Cie, Lyon/Paris, 1859.

au XIX^e siècle, de 1839 (Langres) à 1875 (Orléans), pour que tous les livres romains, y compris le cérémonial des évêques soient adoptés en France. Très concrètement, les chanoines de Lyon ont lutté pour qu'on n'impose pas le cérémonial des évêques romain à la primatiale.

Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon de 1839 à 1870, était un ultramontain décidé, mais aussi un grand diplomate. Il fit adopter certaines réformes (il dota la primatiale d'un orgue, alors que les usages locaux le refusaient), mais il conserva la plupart des particularités en usage dans la primatiale et dans les églises qui s'y conformaient (prières de la confession spécifiques, proses assez nombreuses, prières d'offertoire propres, *Venite populi* comme chant de fraction).

Il conserva surtout les usages de la messe pontificale.⁸ Celle-ci comportait le plus considérable usage gallican, la bénédiction pontificale donnée avant le *Pax Domini* qui précède la communion et non à la fin de la messe. Selon l'oratorien Pierre Lebrun (1661-1729), la plus haute figure parmi des historiens français de l'époque classique, l'église de Lyon, qui avait été la plus fidèle à la romanisation voulue par Charlemagne, avait abandonné cet usage et ne l'avait repris qu'après plusieurs siècles. Il avait été aussi rétabli à Orléans, par le cardinal de Coislin, et il subsistait à Paris, Sens, Auxerre, Troyes, etc..⁹ Notable était aussi, dans la messe pontificale lyonnaise, le rite de l'*administration*, préparation solennelle du pain et du vin dans une chapelle latérale, qui fait penser à la préparation des oblats, dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, sur l'autel de prothèse.

On comptait 36 officiants pour la messe pontificale lyonnaise : sept acolytes en aube, le porte-croix et le porte-crosse, six sous-diacres, le chanoine sous-diacre portant la croix archiépiscopale, six diacres, le chanoine diacre portant la crosse, six prêtres en chasuble, l'archevêque et ses deux assistants, et enfin les quatre porte-insignes (livre, bougeoir, mitre, manipule). Déploiement impressionnant de ministres, mais qui, sous l'Ancien Régime, se retrouvait en bien des cathédrales ou collégiales. Ainsi, à la collégiale Saint-Martin de Tours,

⁸. *La Messe pontificale lyonnaise*, J-B Rondil, Lyon, 1920, reproduit par *Cérémoniaire*, [Messe pontificale lyonnaise - 1 \(ceremoniaire.net\)](http://ceremoniaire.net); Dom Denys Bvenner, *L'ancienne liturgie romaine. Le rite lyonnais*, Vitte, 1934.

⁹. Pierre Lebrun, *Explication littérale historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe, suivant les anciens auteurs et les monumens de toutes les Églises du monde chrétien* : tome I paru en 1716, tomes II à IV en 1726. Nous nous référerons ici à l'édition Périsse Frères, Lyon/Paris, 1860, 4 t. – t. 2, 4^{ème} dissertation, art. 4, pp. 228-232.

le célébrant de la messe solennelle était entouré de sept portes-chandeliers en tunique, deux thuriféraires en chape, sept acolytes en tunique, deux sous-diacres et deux diacres.¹⁰

Il y avait donc, lors de la messe pontificale lyonnaise, six prêtres induits (parés), revêtus de la chasuble, qui, à la différence des autres chanoines, restant dans leur stalle sauf quand ils viennent « faire cercle » autour de l'évêque, intégraient la cérémonie proprement dite, de la même manière que, dans la messe pontificale selon le rite romain, l'intègrent le chanoine prêtre assistant en chape et deux chanoines diacres assistants en dalmatique, qui entourent l'évêque.

Avant la Révolution, les six prêtres induits se retrouvaient également lorsque l'archevêque célébrait pontificalement à la collégiale Saint-Paul de Lyon.¹¹ À la cathédrale Saint-Etienne de Sens, c'étaient treize curés, appelés « prêtres cardinaux », qui assistaient l'évêque à la messe solennelle. À Troyes et à Angers, intervenaient aussi des prêtres cardinaux. Ils étaient dits *cardinales* parce qu'ils se tenaient aux coins de l'autel, *ad cardines altaris*, en fait sur les petits côtés de l'autel.¹²

À Lyon, ces six prêtres parés, qui participaient directement à la messe pontificale, faisaient la confession (les prières au bas de l'autel) avec le pontife, montaient avec lui à l'autel, puis s'installaient sur les tabourets qui leur avaient été préparés. Ils baisaient le livre des évangiles après le pontife (comme d'ailleurs les autres prêtres qui étaient au chœur). Ils apportaient au pontife les petites hosties qu'il allait consacrer. Ils remontaient à l'autel à la fin de l'offertoire et se plaçaient trois du côté droit et trois du côté gauche. Ils restaient ainsi autour du pontife pour toute la durée du canon et de la communion. Ils participaient ensuite à la procession qui reconduisait le Saint-Sacrement à l'autel du Saint-Sacrement. Mais ils ne concélébraient pas.

Sauf le jeudi saint, où ils participaient avec l'archevêque à la consécration du saint-chrême et l'huile des catéchumènes (dans le rite romain, douze prêtres participent à la consécration des saintes huiles). Outre cette co-consécration, ils concélébraient aussi la messe avec l'archevêque. Cette concélébration lyonnaise de six chanoines prêtres parés, unique dans

¹⁰. *Voyages liturgiques de France ou Recherches faites en diverses villes du royaume : contenant plusieurs particularitez touchant les rits & les usages des Églises, avec des découvertes sur l'antiquité ecclésiastique & payenne, par le sieur de Moléon* [Jean-Baptiste Le Brun des Marettes], Chez Florentin Delaulne, Paris, 1718, p. 216.

¹¹. *Voyages liturgiques de France*, éd. cit., p. 73.

¹². *Voyages liturgiques de France*, éd. cit., p. 170.

l'année, modifiait donc fort peu de choses en apparence, puisque les rites de la messe pontificale prévoyaient qu'ils se trouvaient à droite et à gauche de l'autel.¹³

Les six chanoines concélébrants lisaient et disaient à voix basse tout ce que l'archevêque disait à voix un peu plus élevée, comme dans l'ordination, mais ne reproduisaient pas ses gestes, sinon la gémulation aux trois élévations. Ils communiaient à genoux sur le marchepied de l'autel et sous une seule espèce, comme les prêtres dans la messe d'ordination, puis se purifiaient la bouche avec un peu de vin que leur présentait le grand sous-diacre.¹⁴

Si cette concélébration lyonnaise du jeudi saint est la seule qui ait persisté après l'adoption du missel romain dans toutes les cathédrales au XIX^e siècle, elle était aussi pratiquée auparavant, comme on l'a dit, à Chartres et à Blois, (le diocèse de Blois était un démembrement de celui de Chartres), Sens, Paris, Toul, Bourges et peut-être à Reims.

À Chartres, la concélébration du jeudi saint, attestée au XIII^e siècle, s'y est maintenue jusqu'en 1846 ou 1847.¹⁵ Elle était le fait de six archidiaques parés, qui consacraient aussi les saintes huiles. Les six prêtres et l'évêque étaient sur une même ligne.¹⁶ Selon le P. Lebrun, ils n'étaient que deux, mais ils récitaient, bénissaient et chantaient comme l'évêque.¹⁷ Ce que confirme plus ou moins Dom de Vert, pour lequel les concélébrants « se tournent ensemble vers le peuple et disent ensemble *Dominus vobiscum*, ont chacun un missel devant soit sur l'autel, font les bénédictions comme l'évêque¹⁸ ».

À Reims, la concélébration du jeudi saint, déjà décrite par un Pontifical du XIII^e siècle, était toujours pratiquée au début du XVIII^e siècle. Mais les témoignages ne concordent pas parfaitement : tous les chanoines prêtres parés à Reims, ou six d'entre eux, ou seulement deux, venaient entourer l'évêque à l'autel au moment du sacrifice, c'est-à-dire pour

¹³. Outre Pierre Martin, « Une survivance de la concélébration dans l'Église occidentale : la messe pontificale lyonnaise du jeudi saint », cité plus haut, voir Aimé-Georges Martimort, « Le rituel de la concélébration eucharistique », conférence à la session internationale de Munich, en août 1960, publiée dans *Ephemerides Liturgicae*, 1963 (77), pp.147-168, et Dom Denys Bvenner, *L'ancienne liturgie romaine. Le rite lyonnais*, déjà cité, photos, pp. 315 à 320.

¹⁴. La purification de la bouche avec un peu de vin est un usage normal, au moins pour les clercs, lors de la messe pontificale (*Cœr. Ep.*, 12, c 29, 3-4).

¹⁵. Y. Delaporte, *L'Ordinaire chartrain du XIII^e siècle*, Chartres, 1953 (Société archéologique d'Eure-et-Loir, Mémoires, t. 19, pp. 47, 108, 261-264, cité par A.-G. Martimort, « Le rituel de la concélébration eucharistique », cité plus haut.

¹⁶. *Voyages liturgiques de France*, éd. cit., p. 231.

¹⁷. Pierre Lebrun, *Explication littérale historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*, déjà citée, t.4, 15^{ème} dissertation, art. 8, note a, p.476.

¹⁸. Dom Claude de Vert, vicaire général de Cluny, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église pour les nouveaux convertis*, (Paris, Delaulne, 1709-1713), t. 1, p. 362.

l'offertoire et le canon, et ils disaient ce que le célébrant prononçait¹⁹ ; mais selon Pierre Lebrun, cité ci-dessus, ils ne consacraient ni ne communiaient.

À Sens, la concélébration était déjà décrite dans un pontifical du XIV^e siècle. Les concélébrants se retournaient avec l'archevêque pour les salutations, faisaient les mêmes signes de croix que lui, mais n'élevaient pas le Corps du Christ.²⁰ Ces concélébrants étaient seulement deux²¹, comme à Paris et à Blois.

La cathédrale d'Orléans avait aussi connu une concélébration de six chanoines parés, de même que Vienne, qui existait encore au XVI^e siècle²², mais ce n'était plus le cas au XVIII^e siècle.²³

3. Les antiques concélébrations romaines

Sur la concélébration lors de la messe papale, au cours de l'Antiquité tardive, on ne sait rien de précis du point de vue du rite, des jours où elle avait lieu, du nombre des prêtres concélébrants.²⁴ L'usage de la concélébration n'est appréhendable à Rome qu'à partir de l'époque carolingienne, où cette pratique est rare et réservée à quelques prêtres autour du pontife. Il n'y a aucune raison de croire qu'elle était plus fréquente et plus largement ouverte auparavant. On en trouve le premier témoignage dans l'*Ordo III*, du VII^e siècle, supplément de l'*Ordo I* (VII^e-VIII^e siècle), dont la partie qui concerne la concélébration semble être le témoin du rite romain antique.²⁵

Selon l'*Ordo III*, le pape concélébrait avec des cardinaux prêtres pour quatre solennités : Pâques, Pentecôte, Saint Pierre et Noël. Chacun des cardinaux qui entouraient le pontife tenait ses trois pains en main (ou sur son corporal individuel). Ils disaient ensemble le canon, le pontife d'une voix plus forte, et consacraient ensemble le Corps et le Sang du

¹⁹. Claude de Vert, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église*, déjà citée, t. 1 p. 339.

²⁰. E. Martène, *De antiquis eccl. Ritibus*, Lib. 4, cap. 22, § 3, ordo 6, éd. Venise, t. 3, pp. 92-93, cité par A.-G. Martimort, « Le rituel de la concélébration eucharistique » cité plus haut.

²¹. *Voyages liturgiques de France*, éd. cit., p. 172.

²². *Voyages liturgiques de France*, éd. cit., p.17.

²³. *Voyages liturgiques de France*, éd. cit., pp, 181 et 196.

²⁴. Voir : Dom Pierre de Puniet, « Concélébration liturgique », *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, Letouzey, t. 3 (1914), col. 2470-2488 ; Paul Tihon, « De la concélébration eucharistique », *Nouvelle Revue théologique*, 86 n° 6, 1964, pp. 579-607.

²⁵. L'*Ordo III* est un ensemble composite de six suppléments à l'*Ordo I*, le premier, qui décrit la concélébration, étant considéré par Michel Andrieu comme romain (*Les Ordines romani du Haut Moyen Âge*, Louvain 1932-1956, vol. 2, pp. 124, 127).

Seigneur, mais seul le pontife faisait les signes de croix.²⁶ Le rite est bien celui que l'on retrouva ensuite dans les liturgies françaises.

L'*Ordo IV*, collection d'*ordines* transcrite au IX^e siècle, puise sur ce point dans l'*Ordo III*, mais avec quelques modifications : la concélébration a lieu huit fois par an au lieu de quatre (Pâques, Pentecôte, Saint Pierre, Noël, Épiphanie, samedi saint, lundi de Pâques, Ascension) ; la co-récitation du canon par les concélébrants, qui ne sont plus qualifiés de cardinaux, n'est pas nettement marquée ; des évêques pourraient avoir fait partie de ces concélébrants ; chaque concélébrant tenait deux pains en main.²⁷

La concélébration romaine est attestée au XII^e siècle (*Liber politicus* du chanoine Benoît²⁸, selon lequel sept cardinaux prêtres accédaient à l'autel pour célébrer autour du pape à l'offertoire, trois d'un côté et quatre de l'autre). Ces concélébrations ont pu exister encore au début du XIII^e siècle. En effet, Lothaire de Segni, qui allait devenir Innocent III, y faisait allusion dans son traité *De missarum mysteriis*, composé au début du XIII^e siècle²⁹ : « Les cardinaux prêtres avaient coutume d'entourer le pontife romain, de célébrer ensemble avec lui et, chaque fois que le sacrifice était accompli, de recevoir la communion de sa main. Ils signifiaient que les apôtres qui étaient attablés ensemble avec le Seigneur reçurent l'eucharistie consacrée de sa main. Au moment où ils concélébraient, ils désignaient l'instant où les apôtres apprirent du Seigneur le rite de son sacrifice.³⁰ » On dit généralement que cette mention est la dernière mention historique de la concélébration romaine. Mais on peut remarquer que Lothaire emploie le parfait (*consueverunt autem presbyteri cardinales*) et pourrait parler d'un usage déjà disparu à son époque, sans qu'on puisse cependant trop presser cet élément grammatical.

²⁶. *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, éd. cit., vol 2, p. 131.

²⁷. *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, éd. cit., vol 2, pp. 140, 163.

²⁸. Sur tout ce sujet, voir : Aimé-Georges Martimort, « Le rituel de la concélébration eucharistique », conférence à la session internationale de Munich, en août 1960, publiée dans *Ephemerides Liturgicae*, 1963 (77), pp.147-168, et aussi dans : Mens concordet voci, pour Mgr A.G. Martimort à l'occasion de ses quarante années d'enseignement et des vingt ans de la Constitution Sacrosanctum Concilium, Desclée, 1983, pp. 279-298.

²⁹. *Les mystères des messes*, texte latin et traduction française, présentation, édition critique et traduction d'Olivier Hanne, Presses universitaires Rhin & Danube, 2022, vol 2, pp. 760-761.

³⁰. On notera que Pierre Lebrun estimait que les nouveaux prêtres ne concélébraient pas vraiment lors de la messe de leur ordination, mais y apprenaient eux aussi à dire la messe : « La récitation haute [par l'évêque] à la messe d'ordination [...] est] un usage qui s'est introduit depuis quelques siècles pour servir d'instruction en quelque manière aux nouveaux prêtres » (*Explication littérale historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*, éd. cit., t. 4, 15^{ème} dissertation, p. 476). Il faut cependant préciser que Lebrun critique surtout l'argument qui fait de la diction à voix haute du canon par le pontife ce jour-là un argument contre le silence du canon.

L'explication de la disparition des concélébrations romaines pourrait être la diffusion de la messe privée, laquelle s'est imposée comme l'une des grandes caractéristiques de la liturgie romaine, dans le contexte d'un approfondissement doctrinal intensément vécu concernant les fruits du sacrifice de la messe, dont on veut multiplier les applications en multipliant sa célébration. La messe privée est devenue souvent quotidienne pour chaque prêtre au cours de cette longue période qui va de Grégoire le Grand à Grégoire VII, du VII^e au XI^e siècle, c'est-à-dire dans la période où s'est déroulée l'hybridation liturgique romano-franque. « La "célébration privée", écrit le chanoine Gilles Guitard, a connu un développement quantitatif et une expansion géographique considérables durant ces cinq siècles et plus spécialement à l'occasion de la réforme carolingienne et dans les milieux monastiques. À juste titre, Vogel a pu écrire qu' "à partir du IX^e siècle, la messe privée est d'usage universel".³¹ » Les messes privées, sont notamment attestées par la *Regula vitæ communis*, ou *Regula canonicorum*, règle composée pour ses chanoines par Chrodegand, évêque de Metz au VIII^e siècle, proche de Pépin le Bref. Mais c'est surtout au IX^e siècle que l'usage se répandit de célébrer quotidiennement, et même plusieurs fois par jour, pour les défunts, pour le souverain, pour demander la cessation de la pluie (ou le contraire), la fin d'une épidémie, et encore à l'intention de pénitents qui commuaient en célébrations de messes la lourde pénitence qui leur était parfois imposée. Au XI^e siècle, elles apparaissaient officiellement dans les constitutions monastiques comme entrant dans les exercices quotidiens des religieux.

Au XII^e siècle, la plupart des prêtres célébraient donc fréquemment, et même quotidiennement, la messe sans solennité. C'est peut-être la raison pour laquelle la concélébration de cardinaux prêtres lors des messes pontificales des grandes fêtes a disparu comme pratique devenue inexplicable : pourquoi devaient-ils assister le pape en disant la messe avec lui, alors que, comme tous les prêtres, ils célébraient habituellement de manière personnelle ?

Mais il est possible aussi que la disparition des antiques concélébrations romaines, comme auparavant leur rareté, s'expliquent par le « monarchisme » très marqué de la liturgie

³¹. Gilles Guitard, *La « célébration privée » de la messe dans le rit romain : des origines au XIII^e siècle*, thèse de licence, Université de la Sainte-Croix, Rome, 2019, p. 61, qui cite Cyrille Vogel, « Une mutation culturelle inexpliquée : le passage de l'eucharistie communautaire à la messe privée », *Revue des Sciences religieuses*, 1980, 54-3, pp. 231-250, p. 238.

romaine, imité par la liturgie des évêques dans leur cathédrale. La concélébration s'accorde mieux à la synodalité orientale qu'au principat romain.

Conclusion

Il reste que, si les concélébrations françaises du jeudi saint calquaient le rituel des antiques concélébrations romaines avec leur aspect très solennel et aussi très hiérarchique, ne concernant que quelques prêtres parés entourant le pontife et consacrant avec lui, le passage des unes aux autres laisse un point indécis : aucun texte ne parlant de concélébration pour la messe du jeudi saint à Rome, comment est-on passé de la concélébration romaine de Pâques, Pentecôte, Saint Pierre, etc., à la concélébration du seul jeudi saint en Gaule ?

Seul Amalaire de Metz (775-850), un des grands évêques carolingiens, témoin et acteur de l'importation des livres romains dans les pays francs, pourrait évoquer une concélébration du jeudi saint à Rome dans son *Liber officialis* ou *De ecclesiasticis officiis*. Mais le passage est difficile d'interprétation : « Mos est Romanae ecclesiae uti in consecratione corporis et sanguinis domini assint presbiteri et simul cum pontifice verbis et manibus conficiant. Oportet ut simili modo simul cum episcopo oleum presbiteri conficiant »³². « C'est la coutume de l'Église romaine que les prêtres assistent à la consécration du Corps et du Sang du Seigneur et qu'ils la fassent avec le pontife, par leurs paroles et leurs mains. Il est nécessaire que, de la même manière, les prêtres préparent l'huile [l'huile des infirmes, le saint-chrême et l'huile des catéchumènes étant consacrés après la communion] avec l'évêque. » Amalaire lie donc la consécration des saintes espèces et des saintes huiles. Sachant qu'il parle pour des usagers francs, cela peut vouloir dire qu'il fait adopter aux évêques francs, qui ne connaissaient pas la concélébration, un usage romain pour les messes de Noël, Pâques, etc., lors de la messe du jeudi saint. Ou bien, applique-t-il à la Gaule un usage romain du jeudi saint, dont il est le premier et le seul à parler.

L'adoption et la relative persistance de cette concélébration du jeudi saint en Gaule peut s'expliquer en tout cas pour plusieurs raisons : les prêtres ne disaient pas de messes privées durant le *triduum*, jeudi, vendredi, samedi saint ; le jeudi saint, la coopération de certains d'entre eux à la consécration des huiles appelait tout naturellement leur coopération à

³². *Amalarii episcopi opera liturgica omnia*, éd. I.M. Hanssens, 3 vol., Città del Vaticano, 1948-1950, *Liber officialis*, lib. 1, c. 12, , t. 2, p. 75.

celle de l'eucharistie ; enfin, la signification de la concélébration qui renvoie à la Cène, comme le dira, on l'a vu, Lothaire de Segni, la rend plus opportune.

C'est justement de ce lien dont reparle Saint Thomas vers la fin du XIII^e siècle. Abordant la question de la concélébration dans la *Somme théologique*, IIIa q 82 a 2, il raisonne à partir de la concélébration des nouveaux prêtres lors de la messe de leur ordination, dont il précise d'ailleurs qu'elle était seulement « la coutume de certaines Églises ». Son raisonnement, qui suit Lothaire de Segni/Innocent III, est fondé sur l'affirmation implicite que la concélébration reproduit le schéma de la Cène, avec une parité dans la participation au sacerdoce reçu du Seigneur. Le corpus de l'article fonde la concélébration de l'ordination sur le fait que l'ordonné est établi dans le rang sacerdotal des apôtres qui ont reçu le pouvoir de consacrer lors de la Cène : « Sicut apostoli concenaverunt Christo cenanti, ita novi ordinati concelebrant episcopo ordinanti », « De même que les apôtres ont partagé le repas du Christ prenant la Cène, de même les nouveaux ordonnés concélèbrent avec l'évêque les ordonnant. » Il fait ainsi une équivalence non pas d'action (les apôtres n'ont pas consacré lors de la Cène) mais de signification entre la concélébration de l'ordination, où les prêtres viennent de recevoir leur pouvoir de l'évêque, et le repas de la Cène, où les apôtres ont reçu ce même pouvoir du Christ.

Ce qui consonne avec le rituel de l'antique concélébration romaine, très hiérarchique, et dont la concélébration du jeudi saint à Lyon fut le dernier vestige : le pontife, célébrant avec l'assistance de tout son « sénat », s'associait certains des prêtres de celui-ci, lesquels, comme les Apôtres *concénant* autour du Christ, *concélébraient* autour du pontife.